



A Paris, mardi 28 septembre 2010

Courrier envoyé en recommandé avec AR

Monsieur le Directeur,

Depuis 2005, une négociation était ouverte au sein de l'entreprise Steria. A votre proposition succincte et vague, à base d'intentions, sans indicateurs pertinents, la CGT avait rédigé un document de travail que nous vous avons remis en intersyndicale en février 2007.

Ce document proposait la mise en place d'indicateurs les plus précis et les plus adaptés au contexte des SSII afin de mesurer l'ensemble des écarts en matière de rémunération, de formation, d'évolution professionnelle, indicateurs issus de la législation.

Vous n'avez ensuite convoqué les OS qu'à une seule réunion fin 2007, au cours de laquelle vous avez procédé à la lecture de notre document sans faire aucune contre-proposition.

Régulièrement dans les séances du Comité Central d'Entreprise la CGT vous a demandé de reprendre la négociation entre 2008 et 2009, et bien que vous ayez répondu favorablement, vous n'avez pas organisé de réunions :

Alors que l'entreprise a l'obligation de négocier chaque année (prévue par l'article L2242-7) les objectifs en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et les moyens d'y parvenir, STERIA s'est soustrait volontairement à cette obligation (prévue par les articles L2242-1 et L2242-5) pendant plus de 2 ans.

La conséquence de votre obstination à ne pas vouloir engager de vraies négociations, a été de priver la société des outils permettant de diagnostiquer les écarts de rémunération, afin de les supprimer ;

Dans la précipitation, après plus de deux années de silence, la réunion de négociation organisée le 6 septembre 2010 nous a encore une fois confirmé votre manque de sérieux : alors que vous avez l'obligation de produire dès l'ouverture de la négociation, le « rapport annuel de situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation », il s'est avéré que ce rapport n'a pas été fourni, et que l'ébauche transmise le jour même n'avait pas été soumise à l'avis préalable du Comité Central d'Entreprise.

Aujourd'hui au manque de sérieux, vous ajoutez le manque de loyauté.

En effet vous avez inclus la date du 28 septembre au calendrier de **négociation, date que vous avez maintenue malgré les protestations émises par la CGT qui vous a alerté sur l'indisponibilité de ses membres, puisqu'une formation économique et sociale de ses DS est prévue ce jour là, formation connue par vous depuis plus d'un mois ;**

C'est donc en toute connaissance de cause, que vous avez décidé d'éliminer la CGT de cette négociation.

A notre courriel adressé le 22 septembre demandant le report de cette séance vous avez répondu par un silence plein de mépris vis-à-vis des salarié-es et d'une organisation syndicale qui a fait de l'Egalité entre les Femmes et les Hommes sa priorité.

Vous avez visiblement persisté dans votre manque de sérieux en envoyant des documents aux délégations le lundi 27 Septembre 2010 à 18h25 pour la réunion convoquée le lendemain à 14h.

Vous avez décidé de maintenir la réunion du 28 septembre, cela montre votre évidente volonté de vouloir écarter la CGT de la Négociation.

Sincères Salutations

Pour la CGT

Hocine Chemlal

Délégué Syndical Central

COURRIER ADRESSE A OLIVIER VALLET